

**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE
SPORTIVE DES LAURENTIDES**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ET ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration du

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Beauregard & Breault, CPA inc.

Beauregard & Breault, CPA Inc.

Pierre Breault, CPA auditeur

Par Pierre Breault, CPA auditeur

Blainville, le 21 juin 2023



services.com

**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE
SPORTIVE DES LAURENTIDES**

**ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023**

TABLE DES MATIÈRES

RÉSULTATS	1
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	2
BILAN	3
FLUX DE TRÉSORERIE	4
NOTES COMPLÉMENTAIRES	5 - 8
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	9 - 10

**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE
SPORTIVE DES LAURENTIDES**

1

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Contributions - Municipalités régionales de comté	289 064	252 064
Contributions - Ville de Saint-Jérôme	16 560	16 560
Contributions - Cégep de Saint-Jérôme		8 586
Contributions - Institut National du sport du Québec	361 440	267 200
Contributions - Institut National du sport du Québec - Athlètes sans CREM	12 800	78 780
Protocole d'entente - Institut régionale des sports (annexe C)	92 306	95 747
Services	387 661	213 514
Subventions - Covid 19		50 000
Subventions salariales		99 941
Intérêts	5 448	490
	<u>1 165 279</u>	<u>1 082 882</u>
CHARGES		
Programmes de soutien (annexe A)	796 978	738 760
Fonctionnement (annexe B)	236 321	220 175
Protocole d'entente - Institut régionale des sports (annexe C)	107 941	98 764
Contribution pour le fonds de transport	4 000	2 000
	<u>1 145 240</u>	<u>1 059 699</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>20 039</u>	<u>23 183</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE
SPORTIVE DES LAURENTIDES**

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

				<u>2023</u>	<u>2022</u>
	Investi en immobilisations	Grevé d'une affectation interne	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	6 394	14 000	212 604	232 998	209 815
Excédent des produits sur les charges			20 039	20 039	23 183
Amortissement des immobilisations corporelles	(13 801)		13 801		
Acquisition d'immobilisations corporelles à même les ressources non affectées	36 902		(36 902)		
SOLDE À LA FIN	29 495	14 000	209 542	253 037	232 998

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE
SPORTIVE DES LAURENTIDES**

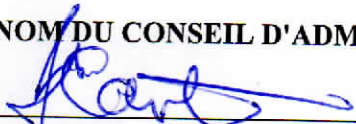
3

BILAN

31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	273 709	269 239
Débiteurs (note 4)	193 773	186 122
Frais imputables au prochain exercice	5 421	
	<u>472 903</u>	<u>455 361</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	<u>29 495</u>	<u>6 394</u>
	<u><u>502 398</u></u>	<u><u>461 755</u></u>
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	128 515	112 911
Apports reportés (note 7)	80 846	75 846
Versements de la dette à long terme	40 000	
	<u>249 361</u>	<u>188 757</u>
DETTE À LONG TERME (note 8)		<u>40 000</u>
	<u>249 361</u>	<u>228 757</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	29 495	6 394
Grevé d'une affectation interne (note 3)	14 000	14 000
Non affecté	209 542	212 604
	<u>253 037</u>	<u>232 998</u>
	<u><u>502 398</u></u>	<u><u>461 755</u></u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:



Administrateurs

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE
SPORTIVE DES LAURENTIDES**

4

**FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	20 039	23 183
Éléments sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement - équipement sportif	3 638	3 638
Amortissement - mobilier et agencement	71	71
Amortissement - équipement informatique	1 235	1 725
Amortissement - améliorations locatives	8 857	
	<u>33 840</u>	<u>28 617</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(7 651)	90 583
Frais imputables au prochain exercice	(5 421)	
Créditeurs	15 604	10 954
Apports reportés	5 000	
	<u>7 532</u>	<u>101 537</u>
	<u>41 372</u>	<u>130 154</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(36 902)	
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	4 470	130 154
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>269 239</u>	<u>139 085</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>273 709</u></u>	<u><u>269 239</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

1- STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts sur le revenu. Le Conseil a pour mission de :

Promouvoir le sport et l'activité physique dans la région des Laurentides;

Offrir aux athlètes identifiés des services de soutien à la performance ainsi qu'à leurs organisations structurantes et aux entraîneurs oeuvrant dans la région des Laurentides.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

Le Conseil utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés, s'il y a lieu, sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges reliées sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le Conseil est raisonnablement assuré de sa réception.

Les produits protocole d'entente et revenus de services sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice auquel ils se rapportent et que leur réception est raisonnablement assurée.

Apports reçus en services

Les apports, sous forme de biens et services ne sont pas constatés dans les états financiers sauf pour les locaux dont la juste valeur de cet apport de 16 560 \$ qui est constaté dans les produits et charges de l'organisme.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui ne sont grevés d'aucune affectation. La trésorerie comprend l'encaisse et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé en fonction de la durée de vie estimative des immobilisations corporelles selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Équipement sportif	5 ans
Mobilier et agencement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	4 ans

**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE
SPORTIVE DES LAURENTIDES**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Conseil évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

3- AFFECTATION INTERNE

Au cours de l'exercice précédant, le Conseil a approuvé une affectation de 14 000 \$ pour l'étude de faisabilité pour le dépôt d'une candidature pour les Jeux du Canada de 2031. Aucun montant n'a été utilisé durant l'exercice.

Le Conseil ne peut utiliser ces montants grevés d'une affectation interne à d'autre fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

4- DÉBITEURS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes clients	113 444	174 766
Protocole d'entente - Institut régional des sports	78 384	3 398
Subventions	1 945	687
Taxes de vente		7 271
	<u>193 773</u>	<u>186 122</u>

5- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sement cumulé</u>	<u>Valeur comptable</u>	<u>Valeur comptable</u>
	\$	\$	\$	\$
Équipement sportif	18 189	16 774	1 415	5 053
Mobilier et agencement	354	319	35	106
Équipement informatique	5 175	5 175		1 235
Améliorations locatives	36 902	8 857	28 045	
	<u>60 620</u>	<u>31 125</u>	<u>29 495</u>	<u>6 394</u>

**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE
SPORTIVE DES LAURENTIDES**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

6- CRÉDITEURS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	29 745	46 919
Salaires et vacances	77 092	65 992
Taxes de vente	21 678	
	<u>128 515</u>	<u>112 911</u>

7- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont constitués des sommes reçues des Municipalités régionale de comté et destinées à couvrir les charges de l'exercice subséquent.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Solde au début	75 846	75 846
Montants reçus durant l'exercice	294 064	252 064
Montants constatés à titre de produit	<u>(289 064)</u>	<u>(252 064)</u>
Solde à la fin	<u>80 846</u>	<u>75 846</u>

8- DETTE À LONG TERME

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Prêt d'une valeur nominale de 40 000 \$, sans intérêt, obtenu dans le cadre du programme gouvernemental du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, remboursable jusqu'au 31 décembre 2023. Une aide gouvernementale de 10 000 \$ sera comptabilisée si le prêt est remboursé avant le 1er janvier 2024.	40 000	40 000
Versements échéant au cours du prochain exercice	<u>40 000</u>	
		<u>40 000</u>

Ce prêt a été obtenu afin d'aider l'organisme à payer ses dépenses opérationnelles pendant la pandémie de la Covid-19. Ce prêt est sujet à une vérification par les autorités canadiennes afin de s'assurer que l'organisme a rencontré tous les critères d'admissibilité à l'obtention du prêt.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2023

9- INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Conseil, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. Le Conseil évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation. Le Conseil est exposé au risque de crédit par ses débiteurs.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Conseil est exposé à ce risque principalement en regard de ses créiteurs et de sa dette long terme.

10- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE
SPORTIVE DES LAURENTIDES**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ANNEXE A- PROGRAMMES DE SOUTIEN		
Salaires et charges sociales - Coordination	127 985	112 314
Salaires et charges sociales - Sciences de l'entraînement	326 499	285 195
Achats d'équipements	8 898	13 471
Formation et perfectionnement des entraîneurs et intervenants	15 854	38 458
Déplacements et représentation	27 478	14 964
Location de plateaux sportifs	19 957	19 314
Sous-traitants	227 878	210 669
Services médicaux sportifs	24 971	23 165
Soutien aux compétitions et camps d'entraînement	13 820	17 572
Amortissement - équipement sportif	3 638	3 638
	<u>796 978</u>	<u>738 760</u>

ANNEXE B- FONCTIONNEMENT

Salaires et charges sociales	151 839	128 441
Papeterie et fournitures de bureau	11 665	15 694
Déplacements - administration	709	853
Loyer	28 207	23 455
Publicité et promotion	5 282	15 109
Honoraires professionnels	18 662	14 314
Taxes et permis	4 274	14 922
Assurances	1 103	1 024
Télécommunications	3 096	3 293
Amortissement - mobilier et agencement	71	71
Amortissement - équipement informatique	1 235	1 725
Amortissement - améliorations locatives	8 857	
Frais bancaires	1 321	1 274
	<u>236 321</u>	<u>220 175</u>

**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE
SPORTIVE DES LAURENTIDES**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ANNEXE C- PROTOCOLE D'ENTENTE - INSTITUT REGIONALE DES SPORTS		
PRODUITS		
Subventions	49 160	70 017
Location	43 146	25 095
Machines distributrices		635
	<u>92 306</u>	<u>95 747</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales - appariteurs, coordination et science de l'entraînement	104 241	84 930
Salaires et charges sociales - administration	1 185	8 838
Achats d'équipements	245	
Entretien général	206	682
Fournitures	592	2 667
Sous-traitants		155
Télédiffusions	1 472	1 492
	<u>107 941</u>	<u>98 764</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(15 635)</u>	<u>(3 017)</u>